I - 1999 - O - M - 1663 - 01 (939)

8

Motion

PI 4677
M. Aloyse Bisdorff
13.07.2000

Considérant que les fonctionnaires et employés du secteur public demandent la possibilité d'une mise à la retraite progressive (« Altersteilzeit ») ;

Considérant que les propositions du gouvernement visant l'introduction d'un service partiel ne donnent aucun avantage aux agents proches de l'âge de la mise à la retraite par rapport aux autres agents pouvant bénéficier d'un service partiel ;

Vu qu'une mise à la retraite progressive bien comprise (« Altersteilzeit ») devrait combiner service à temps partiel et indemnité de pension partielle ;

la Chambre des Députés

invite le gouvernement

à présenter dans les meilleurs délais à la Chambre des Députés un projet de loi visant, après négociation avec les partenaires sociaux du secteur public, l'introduction dans le régime statutaire des agents publics ainsi que dans le nouveau régime de pension pour les fonctionnaires de l'Etat, des Communes et des CFL d'une vraie mise à la retraite progessive, combinant service partiel et mise à la retraite partielle et progressive ;

à étudier ensemble avec les partenaires sociaux la possibilité d'introduire cette faculté également dans le régime général des pensions du secteur privé.

Aloyse Bisdorff

A. Bisdorff